### RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 OCTOBRE 2024 À 08.30 HEURES

#### 01. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté avec toutes les voix.

#### 02. <u>AFFAIRES DU PERSONNEL</u>

# A. PERSONNEL COMMUNAL: DÉMISSION POUR RAISONS D'ÂGE D'UN FONCTIONNAIRE COMMUNAL

Réunion à huis clos.

### B. PERSONNEL COMMUNAL: ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ COMMUNAL

Réunion à huis clos.

### C. SEA: ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ COMMUNAL

Réunion à huis clos.

### 03. <u>INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE</u>

Madame Monique SMIT-THIJS informe la presse des décisions prises à huis clos, à savoir de la démission pour raisons d'âge de la dame Sylvie KAES, fonctionnaire communal au service de la population et de l'état civil, de l'engagement de Mme Jenny NETO DA SILVA au poste vacant au service logement et de l'engagement de M. Damien RUPIL au poste d'éducateur au SEA de Bertrange.

Ensuite, elle soumet aux conseillers communaux les informations suivantes, à savoir :

- Rapport d'activités et d'impact social et environnemental de la société Shime
- L'encaisse communale s'élève à 25 millions d'euros
- La population actuelle compte 9024 habitants

#### 04. <u>FINANCES</u>

### A. MODIFICATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil communal décide avec toutes les voix de reporter le présent point vu que l'avis de l'Administration de la Gestion de l'Eau n'est parvenu qu'à la date de jour.

# B. <u>MODIFICATION DE LA REDEVANCE DE L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE</u>

Le conseil communal décide avec toutes les voix de reporter le présent point vu que l'avis de l'Administration de la Gestion de l'Eau n'est parvenu qu'à la date de jour.

### C. <u>VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES – BUDGET ORDINAIRE</u>

Le conseil communal décide avec toutes les voix de modifier le budget extraordinaire de l'exercice 2024 en diminuant les crédits de dépenses et le budget ordinaire en augmentant les crédits existant de recettes, soit des modifications budgétaires applicables directement et non soumises à approbation de l'autorité supérieure, à savoir :

Libellé de l'article	Crédit à diminuer	
Solarpark Bartreng s.a Apport en capital		-137 000,00
Solarpark Bartreng s.a notre participation		-15 000,00
		Crédit à augmenter
Injection surplus production électricité Solarpark		5 000,00
-		
	TOTAL	-157 000,00

Le conseil communal décide avec toutes les voix de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2024 par les crédits nouveaux ou supplémentaires suivants, à savoir:

	Crédit supplémentaire
Libellé de l'article	à voter
Régularisation production électricité Solarpark	30 000,00
	10,000,00
Subventions diverses aux ménages - Transport	10 000,00
Subventions pour énergies renouvelables - Mesures d'énergie	30 000,00
Frais des fêtes publiques	30 000,00
Commission consultative d'intégration - frais divers de	
fonctionnement	7 000,00
Transport scolaire par entreprise privée	50 000,00
TOTAL	157 000,00

### 05. <u>CONTRATS ET CONVENTIONS</u>

# A. <u>CONTRAT</u> <u>DE BAIL CONCLU DANS LE CADRE DU LOGEMENT ABORDABLE : APPROBATION</u>

Le conseil communal approuve avec toutes les voix le contrat de bail signé entre le collège échevinal et les locataires pour la location d'un appartement sis à Bertrange, ceci contre paiement d'un loyer mensuel de 409,67 €, contrat qui a été conclu dans le contexte de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable.

## B. <u>CONVENTION OFFICE SOCIAL COMMUN À MAMER – ANNÉE 2024:</u> <u>APPROBATION</u>

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la convention conclue entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, les Communes de Bertrange, Kehlen, Kopstal, Leudelange, Mamer, Dippach, Reckange-sur-Mess et l'Office social commun de Bertrange, Kehlen, Kopstal, Leudelange, Mamer, Dippach et Reckange-sur-Mess.

## C. <u>AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION - FONDATION « STËFTUNG HËLLEF DOHEEM » : APPROBATION</u>

Le conseil communal approuve avec toutes les voix l'avenant au contrat de bail du 03.10.2008, conclu entre le collège échevinal et la Fondation « Stëftung Hëllef Doheem », relatif à la location du bâtiment sis à

Bertrange, 12 route de Luxembourg, et concernant l'adaptation du loyer mensuel à 2.500 €, à payer à partir du 01.01.2025.

#### 06. NATURE

# A. <u>PLAN DE GESTION DES FORÊTS COMMUNALES – EXERCICE 2025 : APPROBATION</u>

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'arrêter le plan de gestion des forêts communales pour l'exercice 2025 aux montants mentionnés ci-dessus, conformément à la proposition du chef d'arrondissement. Le plan de gestion 2025 se présente donc comme suit en résumé :

	Dépenses	Recettes
Gestion durable des forêts	126.500,00	58.000,00
Protection de la Nature	24.000,00	15.100,00
Sensibilisation	16.000,00	
Ressources cynégétiques	4.000,00	3.700,00
Surveillance et Police	1.000,00	
Logistique et personnel	51.000,00	
Totaux	222.500,00	76.800,00

#### B. SICONA: APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTION 2025

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'arrêter le programme d'action 2025 à la dépense nette de 290.000 € à prévoir au budget de l'exercice 2025.

### 07. <u>CIRCULATION</u>

# A. <u>CONFIRMATION DE RÈGLEMENTS DE CIRCULATION À CARACTÈRE</u> TEMPORAIRE

Le conseil communal décide avec toutes les voix de confirmer les modifications temporaires du règlement de circulation de la commune de Bertrange et ce pour la durée des chantiers respectifs dans les rues suivantes :

- rue A Laangert
- rue de Dippach
- rue de la Pétrusse
- rue de Mamer
- rue de Strassen
- rue des Champs
- rue des Prés

#### B. AVENANT AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION : APPROBATION

Le conseil communal approuve avec toutes les voix l'avenant au règlement de circulation modifié de la Commune de Bertrange.